

AGENCE CHAIGNEAU ORPI

Place du marché
46, rue Jean Cocteau
91490 MILLY-LA-FORET
Tel : 01.64.98.82.92

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS :

Propriétés bâties :

Transaction comprises entre :

- | | |
|---|-------------------|
| - 1 et 50.000 euros | 5.000 euros TTC. |
| - 50.001 et 100.000 euros | 6.500 euros TTC. |
| - 100.001 et 150.000 euros | 7.500 euros TTC. |
| - 150.001 et 200.000 euros | 10.000 euros TTC. |
| - 200.001 et 250.000 euros | 11.000 euros TTC. |
| - Puis 2.000 euros TTC par tranche de 50.000 euros. | |

Propriétés non bâties :

Transaction comprises entre :

- | | |
|---|-------------------|
| - 1 et 25.000 euros | 5.000 euros TTC. |
| - 25.001 et 50.000 euros | 7.500 euros TTC. |
| - 50.001 et 100.000 euros | 9.000 euros TTC. |
| - 100.001 et 150.000 euros | 12.000 euros TTC. |
| - Puis 3.000 euros TTC par tranche de 50.000 euros. | |

LOCATIONS :

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 8,00 euros TTC par mètre carré habitable du logement loué.
- Réalisation de l'état des lieux : 3,00 euros TTC par mètre carré habitable du logement loué.

Le montant de ces honoraires TTC est plafonné à un mois de loyer hors charge du logement loué.

Honoraires à la charge du bailleur :

- Entremise et négociation :
 - logements jusqu'à 20m² : VINGT SIX EUROS (26,00 €) par mètre carré habitable du logement loué.
 - logements de 20,01m² à 25m² : DIX SEPT EUROS (17,00 €) par mètre carré habitable du logement loué.
 - logements de 25,01m² à 30m² : QUATORZE EUROS (14,00 €) par mètre carré habitable du logement loué.
 - logements de 30,01m² à 35m² : DIX EUROS (10,00€) par mètre carré habitable du logement loué.
 - logements de 35,01m² à 40m² : SEPT EUROS (7,00 €) par mètre carré habitable du logement loué.
 - logements de 40,01m² à 50m² : QUATRE EUROS (4,00 €) par mètre carré habitable du logement loué.
 - logements de plus de 50m² : OFFERT.
- Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : HUIT EUROS (8,00 €) par mètre carré habitable du logement loué.
- Réalisation de l'état des lieux : 3,00 € par mètre carré habitable du logement loué.

Le montant de ces honoraires TTC est plafonné à un mois de loyer hors charge du logement loué pour les logements de plus de 50m² et ne pourra en aucun cas être inférieur aux honoraires à la charge du locataire.

GESTION :

Honoraires de gestion :6,92 % HT, soit 8,30 % TTC sur toutes sommes encaissées

Assurance loyers impayés, frais de procédure et dégradation :3.125 % HT, soit 3,75 % TTC



TRANSACTIONS-LOCATIONS-ADMINISTRATION DE BIENS

SARL AGENCE CHAIGNEAU 46, rue Jean Cocteau 91490 MILLY LA FORET
Capital social 7.500 € RCS d'Evry 509 514 204 Gérant Mathieu CHAIGNEAU
Carte professionnelle T et G préfecture de l'Essonne n°1612
Garantie financière GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS
N° 46275 Y pour 120.000 € en transactions et 340.000 € en gestion

